



*African Training and Research Centre in
Administration for Development*



International Development Research Centre

***Local Governance and ICTs
Research Network for Africa***

LOG-IN Africa

Pre-Project Activities

Research Paper on

***“State of ICTs and Local Governance, Needs Analysis and
Research Priorities in SENEGAL”***

August 2005



**Société Africaine pour la Formation et le
Développement**

TABLE OF CONTENTS

| | |
|--|----------|
| 1. Introduction | 3 |
| 1 General Context..... | <u>3</u> |
| 3 National Governance Backgroud | <u>3</u> |
| 4 Local Governance : Policy and Strategy | <u>4</u> |
| 5 ICTs and e-Government/ance:Policy and Strategy | <u>5</u> |
| 6 Needs Analysis..... | <u>7</u> |
| 7 Research Priorities..... | <u>9</u> |
| Annex: | 12 |

1. Introduction

Les pays africains partagent des défis similaires tels que l'éradication de l'analphabétisme et des inégalités, l'instauration et le maintien de la paix et le renforcement d'une gouvernance démocratique.

Pour relever ces défis, les TIC tiennent une place importante par le rôle central qu'elles jouent dans les processus de développement. Et c'est conscients de ces réalités que l'Etat du Sénégal et la société civile sénégalaise ont initié, à des degrés divers, d'importants programmes visant à asseoir de façon définitive, une culture numérique nationale.

La présente contribution fait le point des initiatives de réduction de la fracture numérique dans une perspective de renforcement de l'administration centrale et de la gouvernance locale au Sénégal. Après avoir donné le contexte de l'étude(2) et un aperçu sur la gouvernance nationale(3), les points suivants seront abordés : politique et stratégie de la gouvernance locale(4), TIC et e-gouvernement/ance (5), l'analyse des besoins (6), et les priorités de recherche(7)

2. General Context

En 2004, l'économie sénégalaise se porte bien puisqu'elle est une des économies les plus dynamiques au sein de l'UEMOA. Assainissement des finances publiques, forte progression des recettes fiscales (50% d'augmentation par an sur les trois dernières années), maîtrise de l'inflation (taux annuel quasiment nul) et bonne progression du taux de croissance (6,3%) en sont les principales caractéristiques. Le Sénégal a été déclaré éligible à l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE) en juin 2000 ce qui lui a permis de bénéficier d'un allègement de dettes d'un montant de 488 milliards francs CFA. Il a également été admis parmi les Pays les moins avancés (PMA), selon les critères retenus par les Nations unies, en mai 2001.

Avec l'adoption du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM), le Sénégal devrait bénéficier de financements extérieurs de l'ordre de 840 milliards de francs CFA. Enfin, en octobre 2004, le Sénégal a obtenu allègement de 30 milliards de francs CFA de sa dette de la part de la Banque africaine de développement (BAD). Suite à la politique de privatisation et de libéralisation menée dans les différents secteurs de l'économie, le secteur privé concourt désormais pour 82% la constitution du Produit national brut (PNB). Dans sa déclaration de politique générale faite le 20 octobre 2004 devant l'Assemblée nationale, le Premier a indiqué que l'objectif du gouvernement était de doubler le revenu par tête d'habitants d'ici dix ans avec un objectif de croissance économique de 8% par an.

Globalement, les performances économiques du Sénégal lui ont valu d'être classé B à court terme et B+ à long terme par le cabinet Standard & Poors.

3. National governance background

Le Sénégal est une république gouvernée par un régime présidentiel fort marquée par une séparation des 3 pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

Il comprend au niveau déconcentré trois types de structures qui sont des démembrements de l'administration centrale : la région, le département et l'arrondissement. Ces structures ne sont pas dotées de la personnalité morale. A la tête de chaque région se trouve un gouverneur, le

département est géré par un préfet et chaque arrondissement est dirigé par un sous préfet. Le Sénégal compte 11 régions, 33 départements et 92 arrondissements.

Au niveau décentralisé, le Sénégal compte des collectivités locales, dotées de la personnalité morale, de l'autonomie financière et sont élues au suffrage universel. On distingue 3 niveaux de collectivités : la région dirigée par un Président de conseil régional, la commune dirigée par un maire et la communauté rurale dirigée par un Président de conseil rural, avec comme innovations majeures l'érection de la région en collectivité décentralisée et l'apparition des communes d'arrondissement essentiellement dans la région de Dakar.

Le Sénégal compte actuellement 11 régions, 110 communes (dont 43 d'arrondissement) et 320 communautés rurales.

Par ses interventions multisectorielles, la société civile quadrille et mobilise de larges secteurs de la vie sociale. Ainsi, elle se bat pour imprimer une légitimité à la décentralisation, en permettant l'adhésion du plus grand nombre à une idée ou à une entreprise.

Sur un autre registre, l'implication de la société civile dans le mouvement de réforme de la décentralisation améliore et corrige le processus décisionnel introverti, centré uniquement sur l'Etat. Par sa fonction d'intermédiation, la société civile jette une passerelle en vue d'une communication intégrale entre le pouvoir politique et la société globale. Toutefois, la procédure consultative à laquelle on associe la société civile connaît une limite due à la portée des avis qu'elle formule et qui sont souvent facultatifs, d'où la nécessité d'investir le cadre d'exercice du pouvoir local par la promotion des candidatures indépendantes.

4. Local governance : policy and strategy

L'expérience sénégalaise de décentralisation administrative, bien que déjà très ancienne, n'a jusqu'ici pas répondu aux attentes et espoirs qu'elle avait suscité au sein de l'Etat et des populations.

Si certaines raisons de ce manque de succès telles que l'absence de ressources, l'insuffisance de capacités humaines, etc. ont été bien identifiées, l'insuffisance de la participation des citoyens aux divers processus de prise et d'implémentation des décisions quant à elle, n'a jamais été suffisamment relevée, à fortiori affrontée de manière décisive.

Il s'agit dans une large mesure de faire des élus de véritables leaders et des entrepreneurs ayant une vision dynamique du développement local, de créer des relations étroites entre les gouvernants et l'Etat d'une part et entre les élus et les populations. Ce sacerdoce exige évidemment le renforcement des capacités techniques des élus, des garanties juridiques dans l'exercice du pouvoir qui leur confié. Dans son nouveau rôle, l'élu ne doit plus être un courtier. Il doit penser et maîtriser le développement économique, social et culturel de sa commune, de sa communauté et de sa région. Il sera jugé après des élections libres et transparentes en fonction de ses réalisations, de son ambition et de la confiance qu'il aura su tisser avec les femmes, les jeunes et les leaders d'opinion.

Lorsqu'on analyse de près les trois avantages dont la décentralisation est potentiellement porteuse, à savoir une amélioration de l'efficacité des services fournis par les gouvernements locaux, une meilleure gouvernance et une amélioration de l'équité, on se rend vite compte qu'aucune de ces virtualités ne peut bien s'accomplir en dehors d'une réelle participation populaire. C'est dire donc qu'une place de choix a été réservée à la société civile dans toutes ses composantes qui s'efforce de jouer un rôle de conscientisation des masses et de contre pouvoir.

On note certaines contraintes qu'il faut savoir transformer en opportunités locales en libérant les initiatives individuelles et l'esprit communautaire en vue de nouer des relations de partenariat

entre les acteurs internant dans la zone et à l'extérieur. On peut relever certaines contraintes à surmonter:

- Manque notoire de cadres compétents pour définir et mener des politiques locales efficaces
- Analphabétisme
- Manque de moyens financiers
- Enclavement
- Pauvreté
- Absence de dialogue et de concertation entre les Conseils ruraux et les Organisations communautaires de base
- L'absence d'une culture démocratique expliquant la mise à l'écart par exemple des femmes ou des acteurs pour des raisons culturelles encore ancrées dans les mentalités.

C'est conscient de ces problèmes que l'Etat a initié un Programme National de Bonne Gouvernance dont les composantes sont les suivantes :

- Amélioration de la qualité du service public ;
- gouvernance économique ;
- amélioration de la qualité du travail parlementaire ;
- gouvernance judiciaire ;
- gouvernance locale ;
- développement des NTIC

Les problèmes suivants ont été identifiés dans la politique de décentralisation :

- la prédominance des aspects institutionnels dans les réformes entreprises et la faible prise en compte du développement à la base ;
- l'insuffisance des ressources financières au regard des compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées ;
- le mauvais état des infrastructures économiques et sociales de base ;
- le manque de coordination des interventions des partenaires institutionnels et des acteurs non étatiques.

Dans ce volet, il s'agit d'approfondir l'expérience sénégalaise en matière de décentralisation et de gouvernance locale tout en levant les contraintes inhérentes à la mise en œuvre des réformes entreprises jusque là.

Pour ce faire, 4 axes d'intervention ont été retenus :

1. Amélioration du cadre institutionnel et organisationnel
2. Renforcement des capacités des ressources humaines
3. Coordination des interventions des acteurs et partenaires au développement local
4. Amélioration des finances locales et décentralisation de la gestion des dépenses publiques

5. ICTs and e-government/ance : policy and strategy

Les autorités politiques ont régulièrement mis en avant le rôle clé qu'elles accordent aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le développement économique et social du Sénégal. Le Gouvernement entend faire des Technologies de l'Information et de la Communication un puissant vecteur d'accélération de la croissance économique et de modernisation de notre administration.

Pour ce faire, les mesures légales et institutionnelles suivantes ont été prises depuis 2001 :

- Adoption d'un nouveau code des télécommunications
- Création de l'Agence de régulation des télécommunications (ART)
- Création de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)
- Création d'un ministère chargé de la promotion des technologies de l'information et de la communication
- Libéralisation du secteur des télécommunications

De plus, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme national de bonne gouvernance (PNBG), les TIC ont été identifiées comme un instrument privilégié pour l'amélioration de la productivité du service public, la mise en place des prestations de qualité et l'instauration d'une communication moderne et à cet effet, les lignes d'actions suivantes ont été définies :

- La revue du cadre juridique et amélioration du cadre institutionnel sur les TIC.
- Le développement de l'Internet en vue d'accroître l'efficacité des institutions du service public.
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines à travers la mise en place d'un système d'informations global et cohérent.
- La poursuite de l'informatisation des grands registres de l'Etat en vue d'assurer une plus grande transparence dans la gestion des actes administratifs.
- L'amélioration de la qualité des services destinés aux entreprises du secteur privé (douanes, guichet unique, formalités administratives...).
- L'accroissement de la transparence et la lutte contre la corruption en rationalisant les procédures et en réduisant les opportunités de fraudes.
- La réduction du coût des achats du service public en rationalisant les procédures de passation des marchés et en profitant des meilleurs opportunités sur le marché mondial (E-commerce).
- L'amélioration de l'information des populations en vue de favoriser une plus grande transparence, d'offrir aux collectivités locales une plus large ouverture sur le monde et de nouer des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée.
- L'amélioration de l'information des populations dans les zones les plus reculées du pays ou dans certaines contrées rurales en utilisant l'Internet (par satellite) et la radio numérique.
- L'utilisation des TIC pour améliorer la productivité de l'Assemblée Nationale et renforcer sa politique de communication.

Au plan international, le Sénégal est également très engagé dans la promotion de l'utilisation des TIC puisqu'il s'est vu confié la coordination du volet « Technologies de l'information et de la communication » du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dont l'un des projets vise à la création d'un « cybermarché africain ».

La principale action de la Direction Informatique de l'Etat (DIE) créée en 2001 et devenue en 2004 l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), a été la mise en oeuvre du Projet de Modernisation des Systèmes d'Information de l'Administration (PMSIA). Le PMSIA répondait à quatre objectifs majeurs :

- Impulser une politique informatique gouvernementale qui garantira la cohérence, l'efficacité et la pérennité des moyens d'information et de communication mis à la disposition des différentes structures de l'Etat ;
- Maîtriser les choix technologiques afin d'obtenir un rendement optimal des investissements consentis pour le déploiement des TIC dans le cadre des actions de modernisation entreprises ;
- Mettre en place une organisation apte à fédérer et à promouvoir sur le long terme les efforts de tous les acteurs concernés par la mise en oeuvre ou l'usage des systèmes d'information de l'Etat ;
- Créer les conditions d'une décentralisation progressive de certaines activités de l'Administration pour les rendre plus accessibles à l'ensemble des citoyens.

La stratégie élaborée pour la réalisation de ces objectifs a reposé sur une articulation du PMSIA en six grandes composantes (Présidence, Primature et autres administrations, Ministère de l'Economie et des Finances, Entreprises publiques, Ministère de l'Intérieur et Enseignement Supérieur) divisées elles-mêmes en sous composantes regroupant des actions visant à la modernisation d'une grande fonction gouvernementale ou administrative. Dans ce cadre, le principal chantier a été la mise en place d'un intranet gouvernemental qui relie, par un réseau propre en fibre optique, les cabinets ministériels et les structures administratives et qui devrait par la suite se muer en un intranet administratif reliant les différents démembrements de l'administration à travers le pays. De plus, dans le cadre de la refonte intégrale du fichier électoral et de la modernisation du système d'identification national, il est prévu de doter tous les citoyens de pièces d'identité numériques contenant des données biométriques. Enfin, une réflexion doit être lancée, en 2005, pour la mise en place d'une loi d'orientation et de programmation sur l'informatique et les libertés afin d'arrimer à l'arsenal juridique existant, les préoccupations liées aux nouvelles technologies. À ce titre, trois chantiers sont prévus à savoir la question de la validité des documents et des signatures électroniques, la protection des données personnelles et enfin la lutte contre la cybercriminalité.

6. Needs Analysis

Le réseau téléphonique sénégalais est l'un des plus développés d'Afrique de l'Ouest et le secteur des télécommunications compte pour plus de 6% dans le PIB du pays en 2004. Depuis la privatisation de la Sonatel, le secteur des télécommunications a connu d'importants changements avec le passage de 95.070 lignes de téléphonie fixe en 1996 à 229.000 lignes en 2003, soit un taux de pénétration global de 2,29%. Les lignes résidentielles représentaient 70% et les lignes professionnelles 30% et il faut également souligner l'existence de 17 840 lignes publiques, dont 97% étaient utilisés par des télécentres privés. En matière de téléphonie mobile, deux opérateurs, SONATEL MOBILES et SENTEL, se partagent 1.028.061 abonnés soit un taux de pénétration de l'ordre de 10%. Grâce à l'action de l'ART, il n'existe pas de problèmes techniques d'interconnexion que ce soit entre le fixe et le mobile ou entre opérateurs de téléphonie mobile. Cela étant, du fait de l'explosion de la téléphonie cellulaire, qui compte actuellement 3,5 fois plus d'abonnés que la téléphonie fixe en 2003, la bande des 900 MHz a été saturée dans la région de Dakar. De manière à préserver la qualité du service dans cette zone, l'ART a alors affecté des fréquences à la Sonatel dans la bande des 1800 MHz.

Le réseau de transmission est numérisé à 100% et est structuré autour de boucles SDH (STM4 et STM16) et de quelques liaisons PDH, le tout sur près de 3.000 kilomètres de câble fibre optique. Le réseau de commutation de la SONATEL est composé de douze centraux téléphoniques d'abonnés et près de 70 unités de raccordements distants. Une plate-forme réseau intelligent supporte les services avancés que sont : le libre appel avancé, le kiosque, le numéro universel et le prépaiement, etc. On estime que le réseau téléphonique couvre 85% de la population qui bénéficie potentiellement d'un accès au téléphone situé à moins de 5 kilomètres de son lieu de résidence ou l'équivalent d'une heure de marche. Cela étant l'essentiel du parc de lignes fixes (63 %) est concentré à Dakar qui ne polarise que 24% de la population du Sénégal. Globalement, la disparité est très forte entre le milieu urbain qui concentre la quasitotalité des lignes et le milieu rural qui en totalise moins d'un pour cent.

Le réseau international de la SONATEL repose sur des liaisons satellites *Intelsat*, l'exploitation de câbles sous-marins et dans une moindre mesure sur des faisceaux hertziens régionaux. Il comporte deux centres de transit international (CTI-M et CTI-T) mis en service en 1996, un centre de liaison au réseau international (CLRI) mis en service en 1995 pour la gestion de l'ensemble des circuits internationaux ainsi que deux centres assurant le transport des signaux de télécommunication répartis en un centre d'exploitation des câbles sous-marins (CSM) et un centre des télécommunications par satellites de Gandoul (CTS-GDL) pointant sur le satellite 355, 5 ° Est d'INTELSAT. Il faut également noter l'existence d'un hub permettant d'offrir des services VSAT avec des technologies de type SCPC/DAMA et TDM/TDMA dont la station pointe sur le

satellite 328.5° d'INTELSAT. L'ensemble de ces équipements correspond à une capacité de 2 500 circuits internationaux.

S'agissant des câbles sous-marins, il existe deux câbles sous-marins à fibre optique : *Atlantis 2* d'une capacité de 20 Gbps qui relie le Sénégal, le Brésil, l'Argentine, la France, le Portugal et l'Espagne depuis la fin 1999 et *SAT3/WASC* d'une capacité de 120 Gbps qui relie le Sénégal à l'Europe (Portugal), à l'Afrique (Cote d'Ivoire) et qui est prolongé vers l'Asie par le *SAFE* reliant Le Cap (Afrique du Sud) à Penang (Malaisie). Ces deux câbles permettent de connecter le Sénégal au réseau mondial des câbles sous-marins à fibre optique. Par ailleurs, le *câble de garde à fibre optique* (CGFO) exploité conjointement par la SONATEL (Sénégal), la SOTELMA (Mali), MAURITEL (Mauritanie) et la Société de gestion de l'énergie de Manantali (SOGEM), qui relie Nouakchott à Bamako via Rosso, Bakel et Manantali, permet d'interconnecter les réseaux de télécommunications des trois pays. La SONATEL utilise également un réseau de faisceaux hertziens pour les communications avec les pays d'Afrique de l'Ouest.

Une enquête réalisée par Afrique Initiatives en février 2001 estimait entre 80 000 et 90 000 le nombre d'internautes réguliers auxquels il fallait ajouter entre 20 000 et 25 000 utilisateurs plus occasionnels, soit environ 1% de la population. L'étude indiquait que 50% de ces internautes se connectaient au travail, 20% dans les écoles et universités, 20% par le biais des points d'accès publics et 10% à domicile. Actuellement, les estimations les plus souvent citées se situent autour de 150 000 internautes, même si certains avancent le chiffre de 200 000 internautes. Selon le rapport annuel d'activités 2003 de l'ART, 90% des utilisateurs d'Internet sont concentrés à Dakar, les 10% restant se répartissant entre les autres villes du pays et les zones rurales se caractérisant par la quasi-absence d'internautes. Depuis février 1997, le ccTLD « .sn » est géré par le NIC Sénégal, une structure hébergée par l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Outre la téléphonie fixe et cellulaire et les services ci-dessus détaillés, il existe toute une gamme de services de télécommunications disponibles parmi lesquels on peut citer :

- Le télex qui est en baisse régulière;
- Le réseau X.25 *Senpac* lancé en 1988 ;
- Le Minitel donnant accès à des serveurs vidéotex nationaux (service Vidéotel) et internationaux (service Minitelnet) démarré en 1994 ;
- L'Infotel donnant accès à des serveurs vocaux lancé en 1995 ;
- La hiérarchie numérique asynchrone (SDH) depuis 1997 ;
- Le réseau numérique à intégration de services *Sénéris* démarré fin 1997 et permettant des accès de base 2B+D ou des accès primaires 30B+D ;
- La messagerie X400 depuis 1998 ;
- Le réseau intelligent avec services (cartes prépayées, numéros vert, kiosque vocal, etc.) mis en service depuis 1998.

Depuis octobre 2004, le Sénégal dispose d'une bande passante Internet internationale de 465 Mbps suite à la mise en service du câble sous-marin en fibre optique *SAT3/WASC*⁷. Sur le plan national, le pays s'est doté d'une infrastructure nationale IP depuis 1999 qui est sans équivalent en Afrique de l'Ouest. Elle repose sur une infrastructure à base de fibre optique qui comporte une dorsale de technologie ATM et Tag Switching, avec des liens OC3 (155 Mb/s), E3 (34 Mb/s) et E1 (2 Mb/s). Le déploiement du réseau national IP a permis à l'opérateur de proposer une large gamme de services allant des services simples (configuration de réseaux locaux, configuration de routeurs, NAT etc.) aux services complexes (migration de systèmes d'information, intégration de solution SNA, IPX etc.) ainsi que des solutions de type Extranet (VPN, VPDN, QoS, etc.). En direction des acteurs du secteur des télécommunications la SONATEL propose aujourd'hui des liaisons spécialisées à 64 Kbps, 128, Kbps, 256 Kbps, 512 Kbps, 1 Mbps et 2 Mbps. Cela étant, sur un plan technique, la gestion du service Internet de la SONATEL souffre du manque d'adresses IPv4.

Pour ce qui est des ressources humaines, le Sénégal occupe la 157^{ème} place sur 177 pays dans l'Indice de développement humain (IDH) élaboré par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et qui correspond à un panier d'indicateurs incluant l'espérance de vie à

la naissance, le taux alphabétisation des adultes, le taux combiné de scolarisation du primaire au supérieur et le PNB par habitant. Cette position place le Sénégal dans la moyenne des pays à faible développement humain. C'est une position qui le met dans la moyenne des pays membres de la CEDEAO, près de la Mauritanie (154), du Nigeria (152) et de la Gambie (152) mais assez loin du Togo (141), du Ghana (129) et surtout du Cap-Vert (103).

Il n'existe pas de statistiques précises et régulièrement mises à jour sur le parc informatique de l'administration à cause d'une part, de la difficulté à régler les acquisitions et, d'autre part, du fait que les équipements sont souvent acquis dans le cadre de projets financés par les partenaires au développement et non sur le budget de l'Etat. Cependant, malgré les efforts consentis depuis plusieurs années et la mise en oeuvre du Programme de modernisation des systèmes d'information de l'administration (PMSIA), le niveau d'équipement en matière informatique de l'administration sénégalaise reste faible avec environ 8500 ordinateurs pour 65.000 agents. En attendant, le déploiement de l'intranet administratif dans l'ensemble des services administratifs, le parc informatique de l'administration reste pour l'essentiel composé de micro ordinateurs autonomes. Il existe certes des réseaux locaux dans certaines structures de l'Etat (Cf. Présidence, Primature, Affaires étrangères, Intérieur, Finances, Education, etc.) mais globalement le travail coopératif n'est pas encore une réalité dominante dans l'administration sénégalaise. En matière de connexion à Internet, le gouvernement du Sénégal dispose d'un site Web (<http://www.gouv.sn/>) depuis février 1997.

7. Research Priorities

Dans un pays comme le Sénégal, bien que les besoins soient loin d'être satisfaits, l'usage du téléphone se répand rapidement et aisément dans la société grâce à la prolifération des télécentres, des concessions accordées par l'opérateur national à des personnes privées et qui ont connu depuis leur création en 1992 un immense succès. Par contre l'usage d'Internet n'en est qu'à ses débuts et pose davantage problème, dans la mesure où les conditions pour faire naître un véritable potentiel humain, technologique et scientifique qui permette d'en tirer parti ne sont pas réunies.

Alors que les infrastructures sont prêtes dans ce pays et que l'on peut être branché à Internet dans la plupart des villes il n'y a guère qu'à Dakar et dans les entreprises du secteur moderne que l'on utilise l'ordinateur et que l'on dispose du courrier électronique. La mise en oeuvre de la décentralisation qui accorde plus d'autonomie aux régions et la présence d'un tissu de télécentres tenus par des gérants dynamiques sont des atouts sur lesquels pourrait s'appuyer la diffusion d'Internet, mais pour quoi faire ?

Dans un tel domaine, où l'innovation a précédé la demande (on se trouve dans un domaine de "push" technologie, ce qui n'est pas original.

En terme d'usages à développer, les projets existants ciblent les catégories suivantes :

- Les catégories sociales défavorisées, femmes, jeunes et les zones rurales (projet Acacia, ...);
- les entrepreneurs du secteur moderne, projet d'appui à l'environnement des entreprises, (Trade point,...) et aussi le domaine de l'éducation, l'Université et les écoles (Banque Mondiale ...);
- les catégories sociales intermédiaires des petits entrepreneurs privés, souvent très dynamiques (projet Manobi....).

Le Sénégal est donc le théâtre d'expérimentations multiples. Le constat dominant est une absence de concertation et de coordination entre les programmes, leur caractère extraverti est tout à fait classique d'une approche du développement par projet conçu à l'extérieur et auxquels les publics ciblés sont invités à "participer" en fonction de besoins qu'on leur attribue (Deler J.P., Fauré Y.A. et al 1998). Des questions se posent en particulier à propos des projets pour l'équipement des écoles par la Banque Mondiale qui envisagent plutôt la fourniture d'outils que des contenus adaptés et la formation des maîtres. Il est encore trop tôt pour apprécier les résultats concrets de toutes ces initiatives.

Les défis à relever sont les suivants :

- Le défi des contenus ;
- le défi de la formation ;
- le défi de la maintenance.

En terme de priorité pour la recherche nous avons retenus les projets suivants :

- Les Centres d'information populaires (CIP)

Le système d'information urbain populaire de Yoff bénéficie de nombreux financements extérieurs pour former les acteurs locaux à l'utilisation de l'outil informatique afin d'améliorer leurs capacités de gestion et d'aménagement de leur collectivité. " Hébergé par l'université le serveur Web est accessible via les Centres d'Information Populaires (Cip) équipés d'ordinateurs. Six webmestres-animateurs sont chargés de la mise à jour des pages sur la base des informations collectées par une équipe de 35 enquêteurs-journalistes. Les informations collectées concernent les services en tous genres: la mairie, la region, les services gouvernementaux mais aussi la vie et la culture des habitants et toutes les informations qui peuvent leur être utiles. Pour son financement le Siup fournit des publicitaires, vend de l'information, offre un service de consultation sur Internet ainsi que le courrier électronique

- le projet alf@net

L'objectif de ce projet est de former des neo alphabètes à l'utilisation et à la maîtrise de l'outil informatique en langues nationales sénégalaises. Les apprenants ont une moyenne d'âge de 43 ans. Les femmes en constituent la grande majorité soit 86%. Il faut dire qu'au cours de ces dernières années, les femmes sénégalaises ont pris conscience du danger qui les guète à travers l'illettrisme. Les statistiques montrent d'ailleurs que 80% des jeunes femmes sénégalaises en milieu rural âgées de 15-39 ans sont analphabètes. Or cette tranche d'âge se trouve être celle qui travaille, qui produit, celle qui est véritablement engagée dans la bataille économique mais aussi celle qui est en age de se reproduire, de faire des enfants et de fonder un foyer. C'est, conscient du fait que l'analphabétisme freine leur épanouissement personnel mais aussi celui de leur communauté et de leur pays que les femmes ont investi en masse depuis les années 80 les classes d'alphabétisation.

Cette tendance à l'appropriation du savoir explique en partie au moins, leur présence massive dans le programme alf@net.

- le projet XAM MARSE

Grâce à Xam Marsé , le système d'information sur les marchés par GSM et Internet développé par Manobi, les agriculteurs, les commerçants, les hôteliers, ou les ménagères sénégalaises peuvent désormais recevoir chaque matin sur leur téléphone un SMS gratuit les informant sur le prix de leur produit de préférence sur le marché de leur choix. Manobi en relation avec la Sonatel a inauguré en Afrique avec succès l'usage du téléphone mobile comme outil d'information et d'interaction des producteurs dans leur filière de production et de commercialisation. Des producteurs, des pêcheurs, des commerçants, des collectivités rurales, mais aussi de sociétés sénégalaises ont découvert comment rompre leur isolement, leur manque d'information et leur faible compétitivité, grâce au téléphone et aux services répondant à leurs besoins locaux. Manobi a ainsi prouvé que, grâce à son système d'information sur les fruits et légumes (SIM) accessible par GSM-Data, les agriculteurs des Niayes, une zone maraîchère à l'Ouest du Sénégal, améliorent leur prix de vente négociés bord champ ou sur les marchés de plus de 50% par an. Au total sur les 7000 ha emblavés dans les Niayes, le développement des usages de ce SIM sur mobile ramènerait plus de 10 milliards de FCFA par an dans la région immédiatement exploitables par les bénéficiaires pour prendre en charge les destinées de leur propre développement social et économique.

- Centre Multimédia communautaire (CMC)

Les CMC au Sénégal, une initiative de l'UNESCO, l'objectif est de Doter le Sénégal d'un réseau de 20 CMC en deux ans et de 50 en 3 ans si des ressources additionnelles sont mobilisées. Pour Contribuer à réduire la fracture numérique, Faciliter l'accès et l'appropriation des TIC par les communautés rurales et périurbaines pauvres, Contribuer à réduire la pauvreté en permettant aux populations de résoudre les problèmes de développement auxquels elles sont confrontées, Renforcer les capacités des populations.

Les CMC sont prioritairement implantés dans les zones rurales et périurbaines pauvres

- le projet ObsGovLoc Observatoire de la gouvernance locale de la SAFEFOD

L'objectif général est de structurer et impulser une dynamique participative capable de stimuler le développement local par un processus collectif d'innovation inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un observatoire doté de NTIC, il y fédère et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture de projets dont la finalité est le bien-être collectif et le développement de la collectivité.

- Intranet Gouvernemental

Le projet de réalisation d'un INTRANET gouvernemental fait aujourd'hui l'objet de la plus grande priorité par l'ADIE. Le projet vise à connecter, à terme, toutes les régions du pays, mais aussi toutes les structures administratives nationales, « jusqu'au niveau des cellules les plus petites des collectivités locales ».

- African Language Prsence in the Internet

Set up a significant pilot to help the African linguist community to master the information and the computerization of languages and scripts.

The fundamental components of the project will be in several phases and bind to the orientations and the strategy discussed and agreed upon:

- Census of African Languages and scripts
- Unicode Registration
- Computer local requirement integration- Keyboard and layout
- IDN implementation with working group
- Content Development

- Renforcer la coopération entre les radios pour promouvoir la diversité, la citoyenneté et la paix en Afrique de l'ouest

Utilisation des langues Africaine à tous les niveaux de la radio diffusion, en mettant l'accent sur les langues trans-Nationales

Annex: Profile of ongoing ICTs Projects

| Project Title | Project Objectives | Implementing Organization | Project Leader | Project Time Line | Collaborating Partners | Project Status/ Project Outcomes |
|---|---|---|--|-------------------|--|---|
| <i>LOG-IN Africa – Pre-Project Activities Research Paper – SENEGAL</i> | Collecte d'information concernant les services en tous genres: la | Centre de | Mamadou Gaye | On going | - Collectivités locales | - page Web - Module de Formation |
| CIP | mairie, la région, les services gouvernementaux mais aussi la vie et la culture des habitants et toutes les informations qui peuvent leur être utiles, pour la publication sur le net. | Ressources pour l'Emergence Sociale Participative (CRESP) | Secrétaire Exécutif | | - Gouvernement - Populations - Bailleurs | - en informatique - SIG |
| alf@net | former des neo alphabètes à l'utilisation et à la maîtrise de l'outil informatique en langues nationales sénégalaises | ANAFA | Ousmane Ndongue Secrétaire Exécutif | On going | - Neo alphabètes | - Module de formation informatique en langue nationale |
| XAM MARSE | Mise en place d'un système d'information sur les marchés par GSM et Internet pour les agriculteurs, les commerçants, les hôteliers, ou les ménagères sénégalaises | MANOBI | Daniel Annerose Manobi Sénégal | On going | - le secteur privé - les agriculteurs - les ménages - SONATEL | - Informations par SMS |
| CMC | L'objectif est de Doter le Sénégal d'un réseau de 20 CMC en deux ans et de 50 en 3 ans si des ressources additionnelles sont mobilisées. Pour Contribuer à réduire la fracture numérique, | UNESCO Gouvernement du Sénégal Gouvernement Suisse | Mme Fatoumata Sow Coordinatrice du Projet CMC Sénégal | On going | - Les autorités administratives - les services techniques de l'Etat - les collectivités locales - les OCB, organisation de la société civil | - la formation des acteurs locaux à la radiodiffusion et aux TIC - l'accès à l'information et au TIC - la prestation de services en TIC |
| <i>SAFEFOD Société Africaine d'Éducation et de Formation pour le Développement Dakar – Sénégal – E-mail: safefod@unicef.org</i> | Faciliter l'accès et l'appropriation des TIC par les communautés rurales et périurbaines pauvres, Contribuer à réduire la pauvreté en permettant aux | | | | - les projets de développement - le secteur prive | |

